

**COPIE**

## Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 17 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

### **I- Mesures normatives.**

#### **I-1. Mise en place de la Commission nationale d'avancement de grade.**

Cet organe, prévu par la loi n° 2015-18 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant statut général de la Fonction publique, a pour vocation de se prononcer sur la promotion des fonctionnaires aux grades supérieurs et d'arrêter le tableau annuel des avancements.

A ce titre, il est chargé de :

- étudier les tableaux sectoriels d'avancement de grade des ministères et institutions de la République ;
- arrêter les états de propositions à l'avancement de grade en se conformant aux dispositions du statut général de la Fonction publique ;
- dresser la liste des candidats retenus par catégorie et par grade pour l'inscription au tableau d'avancement ;
- retenir le nombre de candidats à promouvoir qui ne peut excéder le nombre de vacances fixé sur la base du pourcentage de fonctionnaires prévus dans chaque grade ;
- établir le tableau d'avancement de grade et le soumettre à l'appréciation du ministre chargé de la Fonction publique.

En adoptant le décret relatif à sa composition, ses attributions et son fonctionnement, le Conseil a instruit le ministre du Travail et de la Fonction Publique et le ministre de l'Économie et des Finances d'en assurer l'application judiciaire.

## **I-2. Actualisation des statuts de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des officiels.**

La relecture des attributions de ladite agence s'explique par la volonté d'étendre son champ de compétence, pour lui permettre d'assurer notamment le suivi du déroulement du pèlerinage à la Mecque, sous la coordination du Comité d'orientation et de supervision de l'organisation annuelle du Hadj.

A cet effet, elle est chargée de :

- veiller au bon déroulement du pèlerinage à la Mecque ;
- veiller à ce que les sociétés agréées fournissent aux pèlerins des prestations de qualité ; puis
- rendre compte des activités relatives au pèlerinage à la Mecque audit comité.

## **II- Mesures individuelles.**

Les nominations ci-après ont été prononcées :

### **✓ A la Cour suprême**

Sur proposition du président de la Cour suprême et après avis du Conseil supérieur de la Magistrature,

#### **Président de la Chambre judiciaire**

Monsieur Vignon André SAGBO

### **✓ A la Cour des Comptes**

Sur proposition de la présidente de la Cour des Comptes et après avis du Comité de nomination,

#### **Président de la Chambre du Contrôle des Comptes des Entreprises publiques**

Monsieur Désiré AÏHOU

Sur proposition du Comité de nomination

#### **Conseillers**

Messieurs

- Malick BOUKARI
- Claude Dieu-Donné MONTCHO
- Franck Latif DJIGLA.

Fait à Cotonou, le 17 janvier 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUI-OURO.